

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE ET DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT**

**DECISION PRISE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.5211-10 DU
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**2024/019 – OBJET : OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION À LA DIRECTION
RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES POUR LA MISE EN ŒUVRE
D'UNE ACTION CULTURELLE EN JUILLET 2024 AVEC LA COMPAGNIE DU
CIRQUE OVALE**

Yannick GUILLO, Président de la communauté de communes de la Brie Nangissienne,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°2023/18-18 en date du 26 janvier 2023 par laquelle le Conseil communautaire a décidé de déléguer certaines attributions à Monsieur le Président,

Vu la délibération n°2024/22-09 en date du 29 février 2024 approuvant la convention de partenariat avec le Cirque Ovale Association pour le développement du cirque en Essonne,

Considérant le projet du service Culture et Patrimoine de mettre en place une action culturelle, au mois de juillet 2024, avec la Compagnie du Cirque Ovale, pour laquelle la communauté de communes de la Brie Nangissienne sollicite une subvention de 18 500,00 euros à la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France,

DECIDE

ARTICLE UN :

De Solliciter une subvention d'un montant de 18 500,00 € à la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France pour la mise en œuvre d'une action culturelle au mois de juillet 2024 avec la Compagnie du Cirque Ovale.

ARTICLE DEUX :

Indique que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Nangis, le 15 mars 2024

Le Président

Yannick GUILLO

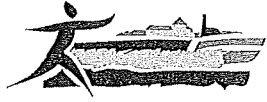


Envoyé en préfecture le 19/03/2024

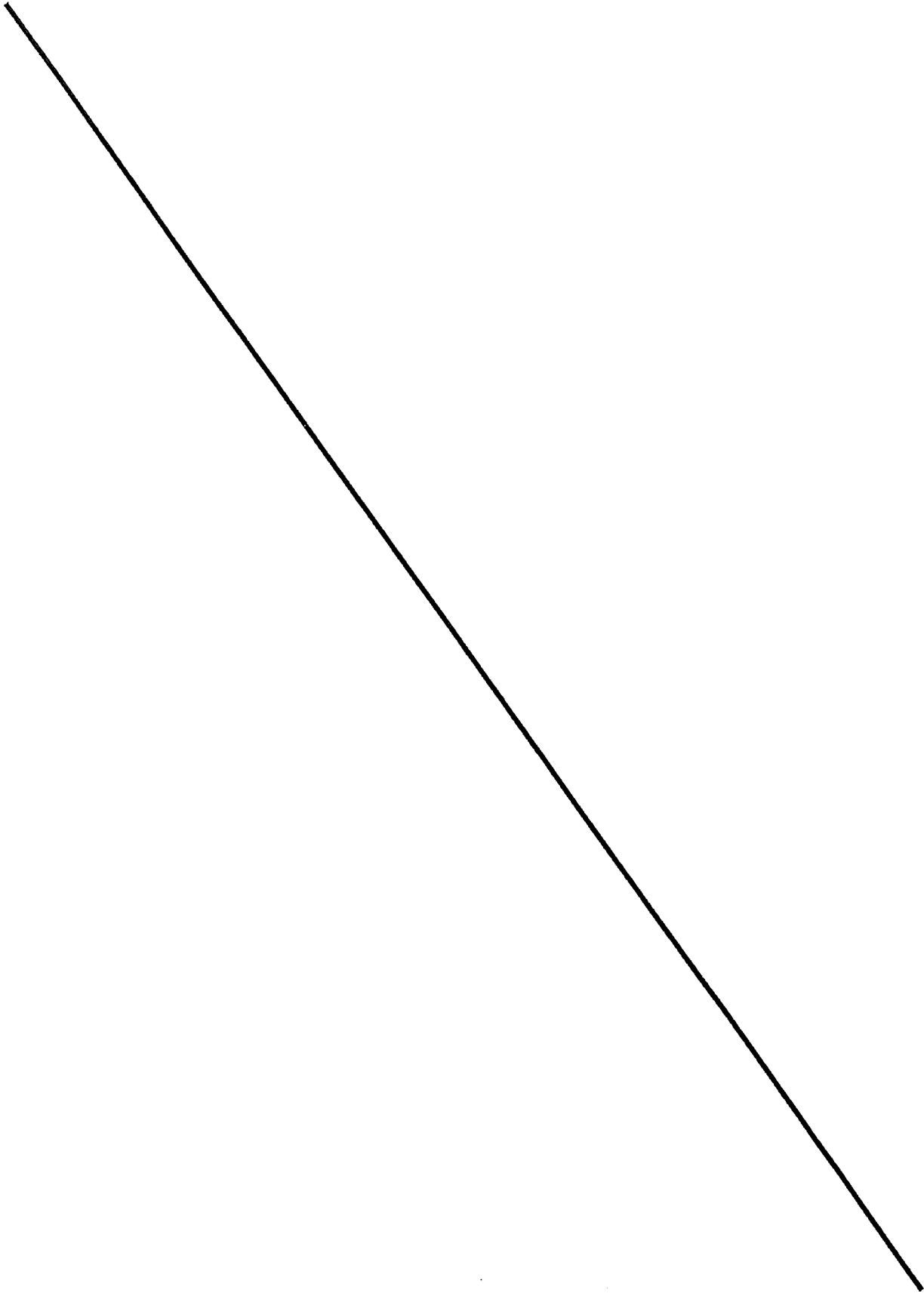
Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le **22 MARS 2024**

ID : 077-247700701-20240315-DEC_2024_019-AR



Communauté de communes
de la **Brie Nangissienne**
Département de Seine et Marne



Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le **22 MARS 2024**
ID : 077-247700701-20240315-DEC_2024_019-AR